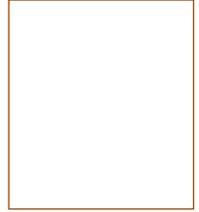




Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572



Meilleurs Vœux pour 2016



Numéro 135 - Hiver 2015-2016

PPNa Contact
Périodique trimestriel

Agrément P912716

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue de la Croix André, 64
4550 Nandrin

E-mail :

info@ppna.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Isabelle Guillaume

Trésorier :

Laurent Hofinger

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

Une politique mercantile irresponsable3

Vie de l'Association

Convocation à l'Assemblée statutaire4

Cotisations.....4

Environnement local

La forêt wallonne et la gestion durable
(2^e partie).....5

Notre histoire locale

La Grande Guerre (fin)..... 11

Environnement général

Le japonisme... cause de la dispersion
d'une plante invasive.....13

Lettre de Jean Abras, ingénieur du nucléaire
au canard enchaîné14

Nature

La chasse...19

Vie de l'Association

Visite du château de Franchimont.....20

Balade pédestre d'hiver21

Ici et ailleurs

Invitation de la fondation Christian
Blavier.....22

En bref

Un peu de wallon auprès des jeunes23

Déjeuner Oxfam.....23

Vie de l'Association

Balade de Modave, 8 novembre 2015.....23

Une politique mercantile irresponsable

Lorsque paraîtra cet éditorial, les 150 chefs d'État, les délégués de 195 pays et de l'U.E. auront peut-être, nous l'espérons, décidé de s'entendre sur les efforts à consentir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi tenter de limiter à 2° C l'augmentation de la température terrestre. Ce qui, de toute façon, aura/a déjà de graves conséquences sur la vie terrestre.

À ce jour, alors donc que de nombreux climatologues qualifient la 21^e conférence des Nations Unies à Paris (COP21) de dernière chance pour le climat, le citoyen belge assiste, médusé, à un minable et pénible marchandage entre les trois Régions du pays.

Faisant fi des enjeux dramatiques qu'impliquent des décisions qui visent, répétons-le, à seulement contenir le réchauffement climatique de la planète à 2° C, les politiciens qui nous gouvernent, persistent dans leur position de repli communautaire. Une fois de plus, l'intérêt général est sacrifié à l'esprit de clocher engendré par l'émiettement des niveaux de pouvoir dans notre pays : trois Régions, trois communautés, quatre ministres de l'environnement ! Et chacun de tirer vers soi la couverture pour des raisons financières et bien sûr électoralistes.

C'est avec un malaise certain que nous évoquons l'intérêt général. En effet, il ne s'agit même plus de l'intérêt d'une Région, mais bien de l'intérêt vital de plusieurs formes de vie sur notre planète et donc aussi de la population terrestre dont certains habitants seront gravement impactés par le dérèglement climatique.

Que dire de la vision que donne la Belgique aux autres nations ? Un premier ministre qui plaide pour une solution globale et solidaire tandis que des ministres-présidents s'épuisent en querelles de boutiquiers et, *last but not least*, s'abaissent à d'indignes insultes incongrues. Espérons que le bon sens, le sens des responsabilités, la

compréhension intelligente de l'importance planétaire des décisions l'emporteront enfin sur l'ignorance (?), l'incompétence, le manque de vision ou même le mépris de certains responsables politiques. ■

Vie de l'Association

Convocation à l'Assemblée statutaire

Le lundi **29 février 2016** à 20 h 15, l'Assemblée statutaire du PPNa se tiendra chez André Matriche, bois de la Croix Claire, 14 à 4550 Nandrin. Nous comptons beaucoup sur votre présence.

Ordre du jour :

- Rapports moral et financier de l'association.
- Renouvellement du Conseil d'administration.
- Propositions pour 2016.

Renouvellement du Conseil, appel aux candidatures.

En 2015, le Conseil d'administration du PPNa comptait 5 membres. Si vous souhaitez vous impliquer plus avant dans la vie de l'association... alors, n'hésitez pas ! Il y a de la place pour tout le monde ! (Enfin presque, nos statuts nous autorisent 18 administrateurs.) Vos candidatures, orales ou écrites, sont à adresser, soit à un membre du Conseil actuel, soit par courrier électronique à l'adresse du PPNa. ■

Cotisations

Merci à chacun de bien vouloir s'acquitter de sa cotisation pour 2016 au compte IBAN : BE32 0682 3184 6902 / BIC : GKCCBEBB. Celle-ci reste fixée à 7,5 €, mais, comme toujours, cette somme constitue un minimum que nous vous verrons majorer avec beaucoup de gratitude.

Le trésorier

La forêt wallonne et la gestion durable (2^e partie)

Ce texte constitue la seconde partie de la conférence présentée à Nandrin le 25 novembre 2014 dans le cadre de la semaine de l'arbre par Étienne Gérard, directeur honoraire des Ressources forestières au Département de la Nature et des Forêts et membre du PPNa.

4. Le Code forestier

Le nouveau Code forestier de 2008 (l'ancien code forestier datait de 1854) comprend, en matière de mesures de conservation, des mesures applicables à tous les propriétaires publics et privés et des mesures plus fortes pour les propriétaires publics.

4.1. Les mesures de conservation pour tous les propriétaires

On peut citer principalement :

- 1) l'interdiction de coupes à blanc de plus de 5 ha en résineux et de plus de 3 ha en feuillus. Des dérogations peuvent être accordées en cas de chablis (arbres renversés ou cassés par les tempêtes), pour des motifs sanitaires ou pour motif de conservation de la nature (ex. programme Life). En présence d'un peuplement âgé de grande surface demandant à être régénéré, un propriétaire peut obtenir une dérogation s'il dépose un plan simple de gestion qui permettra à l'avenir de ne plus procéder par grandes coupes à blanc.
- 2) l'obligation de planter des essences qui soient adaptées à la station forestière (altitude, sol, topographie...).
- 3) l'interdiction d'utiliser des herbicides, fongicides et insecticides sauf exceptions extrêmement ciblées.
- 4) l'interdiction de drainer les sols là où c'est le plus dommageable, c'est-à-dire à 25 m de part et d'autre des cours d'eau et des sources,

dans le rayon de 100 m autour des puits de captage et dans les sols hydromorphes.

- 5) la préservation de la qualité des sols en interdisant le brûlage des rémanents d'exploitation et en maîtrisant les dégâts d'exploitation. La gestion raisonnée des rémanents est à assurer dans le contexte de la demande en bois énergie. L'exportation hors des parcelles des rémanents constitue un risque de déficience en éléments minéraux (ex. magnésium, potassium...). Le cahier des charges pour les ventes de bois dans les forêts des propriétaires publics impose le maintien des branches de moins de 4 cm de diamètre. Pour la protection de la structure du sol, le cloisonnement d'exploitation en imposant la circulation des engins sur les layons et de préférence sur un tapis de branches est une mesure positive. Pour les premières éclaircies surtout résineuses, le débardage au cheval doit toujours être encouragé.



Cloisonnement d'exploitation

- 6) le prélèvement. Il s'agit de la récolte d'une petite quantité de produits de la forêt pour les besoins personnels sans but de lucre. Cela concerne principalement les fleurs non protégées (ex. jonquilles), des champignons, des myrtilles. Il faut bien sûr l'autorisation du propriétaire (pour les forêts domaniales, le Service

Public de Wallonie a accordé une autorisation générale). Les récoltes à effectuer uniquement pendant la journée sont limitées à 2 poignées par personne et par jour pour les fleurs et à 10 litres pour les petits fruits et les champignons.

4.2. Les mesures pour les propriétaires publics

4.2.1. Les plans d'aménagement forestier

Les bois bénéficiant du régime forestier (gérés par le DNF) doivent faire l'objet d'un plan d'aménagement forestier. Celui-ci comprend tout d'abord un état des lieux avec la carte des peuplements, la carte des sols, la carte des contraintes légales, (notamment Natura 2000), les zones à vocation prioritaire de protection de l'eau, des sols et de conservation, y compris les forêts historiques. Le plan d'aménagement comprend ensuite les objectifs de gestion durable avec un accent plus ou moins prononcé sur l'une des fonctions de la forêt (ex. en forêt communale de Bütgenbach, la fonction de production garde son importance tandis qu'en forêt de Soignes, la fonction sociale est bien sûr mise en évidence).

La forêt future avec la répartition des différentes essences est précisée.

Les moyens à mettre en œuvre sont définis : le terme d'exploitabilité et la dimension d'exploitabilité pour les différentes essences. On veillera à récolter l'accroissement de la forêt.

4.2.2. Les mesures spécifiques de conservation pour les propriétaires publics

Des mesures plus pointues de conservation sont prévues par l'article 71 du Code forestier pour les propriétaires publics.

- 1) le maintien de 2 bois morts par ha est source de biodiversité avec un effet favorable au niveau des champignons, des insectes et des oiseaux
- 2) le maintien par 2 ha d'un arbre de grosse dimension, à cavités

3) pour les nouvelles régénérations, la constitution de lisière externe feuillue

4) l'interdiction de planter des résineux à 12 m ou 25 m selon les cas de part et d'autre des cours d'eau

5) la constitution de 3 % de réserves intégrales par rapport à la surface feuillue. Aucun acte de gestion n'y est appliqué et le but est de laisser évoluer totalement les processus naturels.



La circulaire "biodiversité" détaille ces mesures de manière approfondie.

5. La circulation en forêt

Le tableau ci-dessous résume les règles de circulation en forêt.

	En dehors sentiers (*)	Sur sentiers (*)	Sur chemins (*)	Sur routes (*)	Dérogation
Piétons	Non	Oui	Oui	Oui	sur aires balisées pour raisons énumérées
Cyclistes, skieurs, cavaliers	Non	Non	Oui	Oui	sur sentiers balisés, aires balisées sur sentiers, autres aires pour raisons énumérées
Véhicules à moteur	Non	Non	Non	Oui	sur sentiers et chemins balisés uniquement à titre temporaire, aires balisées sur chemins, sentiers, autres aires pour raisons énumérées

(*) Ouverts à la circulation du public

6. L'amélioration de la gestion et de la mobilisation des bois dans les petites forêts privées

D'après les derniers chiffres, on retrouve 90 000 propriétaires forestiers privés en Wallonie. Cependant, les propriétaires possédant moins de 5 ha de forêts représentent 92 % du nombre pour 26 % de la surface totale.

Pour remédier aux inconvénients du morcellement, une Cellule d'appui à la petite forêt privée a été mise en place avec comme missions principales de constituer un guichet d'information et un support cartographique pour les propriétaires, d'assurer des visites diagnostic à la demande et de mettre en valeur des massifs morcelés par l'organisation de travaux et de ventes groupés.

7. La certification de la gestion durable des forêts : le processus PEFC

La certification PEFC est basée sur un état des lieux en Wallonie par rapport aux exigences du PEFC international. Un forum régional composé de 5 chambres (producteurs forestiers, exploitants et transformateurs, scientifiques, environnementalistes et usagers) a ensuite défini les aspects les plus significatifs et prioritaires. La démarche a abouti à l'élaboration d'un plan de progrès (ex. améliorer l'équilibre entre la forêt et le grand gibier, améliorer la prise en compte de la biodiversité, améliorer l'accessibilité du tourisme lent en forêt, maintenir la production forestière...) à appliquer au niveau régional et à la rédaction d'une charte de gestion durable applicable à tout propriétaire qui adhère volontairement à la certification (ex : plan d'aménagement ou document de gestion, régénération naturelle, essences adaptées, protection des zones humides, maintien de bois mort, accès du public...).

Dans le monde, 258 millions ha sont certifiés PEFC.

Pour la Belgique et les pays proches (Luxembourg, France, Allemagne, Pays-Bas), 51 % de la surface forestière est certifiée PEFC contre 3 % pour le FSC.



Impact du grand gibier sur la régénération de la forêt

La certification permet de garantir la gestion durable des forêts et de rassurer le consommateur sur ses achats de produits en bois. La certification PEFC comprend une importante part de bois local ce qui permet de s'inscrire dans des circuits courts et de favoriser l'emploi régional.

Conclusions

Au niveau de la forêt wallonne, cinq défis prioritaires sont à relever :

- une plus grande diversification des essences
- le rétablissement de l'équilibre entre les surfaces résineuses et feuillues
- le rétablissement de l'équilibre forêt/gibier
- la promotion des transformations locales
- le soutien aux petits propriétaires privés



La Grande Guerre (fin)

La vanité criminelle de certains officiers

Nous ne pouvons évoquer la Première Guerre mondiale sans dénoncer l'attitude désinvolte, cynique et criminelle de certains officiers français à l'égard des hommes de la troupe à qui l'on ordonnait des assauts dont la seule vraie motivation était leur vanité.

La folie vaniteuse de certains généraux causa la mort de milliers de soldats. Ainsi, les assauts ordonnés par le général Nivelles, au célèbre "Chemin des Dames" coûteront la vie à 200 000 soldats (deux cent mille) en trois mois au printemps 1917. C'est à la suite de ces vaines attaques meurtrières qu'éclateront de célèbres mutineries.

Plusieurs cas scandaleux d'injustice militaire perpétrés pendant les quatre années de guerre par des tribunaux militaires d'exception eurent lieu. Environ 2 500 soldats français furent condamnés à mort par les conseils de guerre pour des motifs divers, dont le refus d'obéissance, l'abandon de poste, la mutilation volontaire afin d'être hospitalisé et échapper ainsi à l'enfer des tranchées, la désertion, le délit de lâcheté...

Environ 639 soldats furent passés par les armes pour l'exemple. La plupart furent réhabilités depuis peu de temps. Selon les archives révélées par les armées, l'Italie fit exécuter 750 soldats, le Royaume-Uni 306, dont un soldat âgé de 17 ans, l'Allemagne en fusilla 48 et le Canada 25. Les Australiens n'exécutaient leurs soldats sous aucun motif.

Pour illustrer une exécution motivée par un refus d'obéissance, nous citerons le film d'Yves Boisset, intitulé "Le pantalon". Un fantassin reçut l'ordre d'enfiler le pantalon maculé de sang d'un soldat tué. À la suite de son refus d'obtempérer à l'ordre de son officier, il fut fusillé... pour l'exemple. Ce film est basé sur l'histoire vraie de Lucien Bersot à qui une plaque commémorative, érigée le 19 avril

2014 (!) rend un hommage posthume dans son village Authoison en Haute-Saône.

Nous recommanderons aussi la lecture des "Mémoires d'un troupier" écrit par Honoré Coudray, soldat au 11^e bataillon de chasseurs alpins. Il y mentionne, des exécutions sommaires auxquelles il dit avoir assisté, commises par des officiers.



La vérité historique nous incite à rappeler qu'au cours de la Deuxième Guerre mondiale, le maréchal Joukov fit, lui aussi, fusiller des soldats parce que leur compagnie n'avait pas été assez... courageuse. Mais, cette pratique révoltante ne date pas du 20^e siècle ! Elle sévissait déjà au temps de la Rome antique. Elle est connue sous le nom de "décimation". Elle consistait à tuer un soldat sur dix de façon aléatoire, lorsque le général estimait que la légion était jugée collectivement responsable d'une défaite. Le général Crassus fit usage de cette pratique pour vaincre Spartacus en -71 avant notre ère. Ce châtiment inspirait une grande peur dans les légions romaines.

Aucun film n'illustre aussi bien le cynisme du haut commandement de l'armée française que le film de Stanley Kubrick "Les sentiers de la Gloire" dont l'interprète principal est Kirk Douglas. Dans ce film à thèse, Kubrick dénonce le militarisme sous toutes ses formes. Il y dépeint l'opposition dramatique entre le désir effréné de promotion au combat des officiers et l'espoir de survivre des soldats. Ce film, sorti en salle aux États-Unis en 1957, ne fut projeté en France qu'en 1975 et seulement en 1991 à la télévision à cause des pressions du pouvoir politique français et d'anciens combattants qui estimaient que le film portait atteinte à l'honneur de l'armée ! Il fut projeté en Belgique en 1958 malgré les interventions du ministre français des Affaires étrangères pour qu'il soit retiré de l'affiche. Cela ne se fit pas sans toutes sortes de perturbations...

Dur, dur de reconnaître ses monstrueuses faiblesses ! ■

Le japonisme... cause de la dispersion d'une plante invasive

À partir des années 1870-1875, en Europe et en Amérique du Nord, une mode s'est installée sous l'influence de la culture japonaise. Culture que l'on découvre lors d'expositions universelles ou dans les récits de voyage. L'art asiatique est à la mode.

Cette recherche d'exotisme se retrouve dans tous les domaines : littérature, décoration, objets, habillement, peinture, opéra, architecture. L'Orient influencera fortement l'art nouveau.

À l'époque, de riches industriels, comme Emile Guimet (France), Raoul Waroqué (Belgique) et beaucoup d'autres, parcourent le monde et surtout l'Extrême-Orient afin de ramener un maximum d'objets pour leurs collections et leurs musées. Cette "folie fin de siècle" durera une vingtaine d'années et prendra le nom de Japonisme.

C'est à cette époque que la bourgeoisie, férue de Japonisme, voulait, autour des villas "Art nouveau", un décor japonisant. C'est ainsi que fut introduite en Europe (Pays-Bas, Grande-Bretagne, Belgique) une plante ornementale qui deviendra célèbre : la renouée du Japon. Confinée dans les jardins, elle n'a présenté aucun danger pendant des dizaines d'années. La reproduction de la plante, par graines, est très rare, voire anecdotique.

Ce n'est qu'au milieu du XX^e siècle que sa colonisation exponentielle commencera. En cause, les grands travaux routiers, ferroviaires, et surtout les travaux le long des cours d'eau : rectification des méandres de rivières, élargissement des canaux. Les grands travaux de génie civil et rural, avec le déplacement de terres contaminées par les rhizomes et des parties de plantes (qui se bouturent très facilement), sont la cause principale de sa dispersion. Les crues qui arrachent des rhizomes aux berges sont aussi un vecteur important de la dispersion de cette plante qualifiée d'invasive. Le phénomène est semblable en Amérique du Nord.

Ainsi, notre nature, plus de cent ans après, est victime du japonisme.

Article paru dans "L'Homme et l'Oiseau" 2^e trim. 2015.

Rappelons que nous avons consacré un article sur cette plante invasive dans notre bulletin n° 115 paru en 2010. ■

Lettre de Jean Abras, ingénieur du nucléaire au canard enchaîné

Mon cher Canard,

Bien qu'étant un très ancien lecteur (depuis 40 ans), c'est la première fois que je prends la plume (pardon... le clavier !) pour t'écrire. En effet, je t'ai été très fidèle pendant une vingtaine d'années. J'ai même une collection de tes exemplaires reliés en 8 volumes bisannuels magnifiques. Mais lorsque je me suis aperçu que tu me trompais, ma fidélité s'est un peu émoussée et j'ai cessé de te lire toutes les semaines.

Qui suis-je ? Un retraité, Ingénieur de formation, qui a traîné ses guêtres pendant 25 ans dans les centrales nucléaires françaises.

J'ai été successivement Ingénieur, Chef de Service, Directeur Adjoint de Centrale, Directeur de centre de formation nucléaire, Inspecteur de Sécurité Nucléaire... Sache que je ne tire aucune gloire de ces fonctions... mais si j'éprouve le besoin de les énumérer, c'est pour te dire que je connais plutôt bien mon Nucléaire !... Le fait d'avoir traîné pendant des années mes souliers et mes combinaisons parmi les tuyaux, les pompes et les réservoirs, d'avoir côtoyé quotidiennement les travailleurs de cette industrie, me donne, en tous cas je le crois, une certaine légitimité pour parler du sujet. Sûrement plus que certains "scientifiques notoires", tels Monique SENE, dont je connais les travaux systématiquement à charge contre le Nucléaire depuis 25 ans, et qui travaillent principalement au fond de leur bureau, échafaudant des hypothèses et des conclusions pas toujours prouvées... mais toujours empreintes d'une certaine mauvaise foi.

Ce préambule étant fait, tu dois comprendre pourquoi je me suis senti trompé par toi, de par tes positions systématiquement anti nucléaires où j'ai senti beaucoup plus d'idéologie que de rationalité ! Or, tu m'avais habitué à l'objectivité et à la rationalité. Je vais m'appuyer sur ton article de ce jour qui traite des déchets nucléaires, non pas en énumérant des hypothèses ou

des suppositions comme d'autres le font, mais en m'appuyant sur des faits réels et avérés. Les chiffres que je cite sont des chiffres tirés des rapports EDF, AREVA, de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) et de la Cour des Comptes. Il ne me reste qu'à faire quelques multiplications et divisions simples qu'Alzheimer ne m'empêche pas encore de faire... Dernière précision : je ne suis guidé par AUCUN intérêt personnel... Seul l'intérêt que j'ai pour la vérité me guide !

COÛTS DU NUCLÉAIRE

Dans son rapport 2012, la Cour des Comptes avait chiffré à 258 milliards le coût total du Nucléaire (hors déchets et démantèlement) depuis l'origine jusqu'en 2010... Or, jusqu'en 2010, le Nucléaire avait produit en France environ 14 000 milliards de kWh....Ce qui met le kWh à : $258/14000 = 0,0185$ euro/kWh (18,5 euros par MWh). Même en doublant ce chiffre (258 milliards pour les déchets et le démantèlement ce qui est considérable) on arrive à 37 euros par MWh ! Ce qui est loin des 75 ou 90 euros que je lis dans ton article de ce jour. Il est question de 1 milliard de travaux préconisés par l'ASN pour prolonger Fessenheim de 10 ans... En 10 ans les deux tranches de Fessenheim produiront 100 milliards de kWh... Ce qui majorera le kWh de $1/100 = 0,01$ euro (10 euros par MWh... Est-ce rédhibitoire quand on le compare au coût des énergies renouvelables que je donne plus bas ?). S'agissant de Fessenheim a-t-on chiffré l'investissement en réseau nécessaire pour garantir la sécurité électrique de l'Alsace lorsque cette centrale sera arrêtée ?... Si elle s'arrête ! Quant à l'EPR, la tête de série (toujours plus chère parce qu'elle essuie les plâtres) de Flamanville, il devrait coûter 8 milliards... somme considérable, certes ! Oui, mais elle devrait produire 600 milliards de kWh au cours de sa vie... ce qui met l'investissement à $8/600 = 0,0133$ euro par kWh (13,3 euros par MWh)... même en triplant ce coût (+ 16 milliards) pour l'exploitation, la maintenance, les déchets et le démantèlement on arrive à 40 euros par MWh... loin des 90 euros que je lis dans ton article ! D'ailleurs, ces coûts sont cohérents avec le prix de vente des kWh nucléaires à "prix coûtant" que pratique M. PROGLIO, vis-à-vis des producteurs privés et que lui impose la loi NOME : il vend à 42 euros par MWh !... et ce chiffre est contesté par ses clients, qui le trouvent trop élevé. Crois-tu que M. PROGLIO est homme à vendre à perte ?

COÛTS DU RENOUELABLE

Je lis dans ton article que l'éolien coûterait un peu plus de 90 euros par MWh... Si l'on se réfère aux installations existantes (j'ai vérifié celles qui se trouvent dans ma région), les coûts sont proches de 180 euros par MWh pour l'éolien terrestre et 250 euros pour l'éolien marin ou le solaire. (Pour information, le charbon est à peu près à 120 euros/MWh). À noter que ces coûts ne comprennent ni la maintenance ni la déconstruction (élevé pour

les panneaux solaires qui contiennent des métaux rares très toxiques). Je passe sur les investissements en réseau supplémentaires qu'il est nécessaire d'effectuer pour préserver l'intégrité de l'alimentation électrique. En effet, s'agissant d'énergies intermittentes, susceptibles de varier très brutalement sur un aléa climatique soudain, elles peuvent mettre en péril la stabilité du réseau électrique... Et puis, mon cher Canard, est-ce que tu t'éclaires ou tu ne te chauffes que lorsqu'il y a du soleil ou du vent...? Pourquoi les "grands médias", à part Le Monde partiellement, ne nous informent-ils pas de l'arrêt du soutien des Gouvernements espagnol et anglais à l'énergie éolienne, jugeant que c'est un gouffre financier ? Pourquoi, Canard, tu ne nous dis pas que 14 000 éoliennes sont en train de rouiller aux USA ?

Pourquoi, tu ne nous dis pas que l'Allemagne, souvent citée en exemple vient de stopper son soutien financier à l'éolien, jugeant que c'était un gouffre financier ? Il faut dire que la "transition énergétique" de l'Allemagne vient d'être évaluée à 1000 milliards ! Pourquoi tu ne nous ne dis pas qu'elle brûle massivement du charbon (lignite) pour remplacer les 8 réacteurs nucléaires qu'elle a arrêté (elle n'arrive pas à arrêter ceux qui restent)... qu'un Allemand rejette trois fois plus de CO₂ qu'un Français et paye son électricité 2 fois plus cher ? Les Français ont, sur leur facture d'électricité, une rubrique CSPE (Contribution au Service Public d'Électricité) qui représentait en 2012, environ 10 % du total... Cette CSPE comporte pour 60 % le surcoût lié aux énergies renouvelables... Selon la CRE ce surcoût va passer de 2,8 milliards en 2013 à 3,5 milliards en 2014 ce qui devrait générer une augmentation de la facture de 2 % (hors prix du kWh qui augmentera de son côté). 3,5 milliards cela représente 5 % du CA d'EDF !... Si le solaire et l'éolien n'existaient pas, la facture serait réduite d'autant ! Est-ce opportun d'imposer ce surcoût aux Français en période de crise ? Au moment où on nous rebat les oreilles avec la compétitivité des entreprises, faut-il alourdir inutilement leur facture d'électricité ? D'autant plus que le développement de ces énergies donne du travail aux étrangers (Chinois en particulier) et les investisseurs, qui ont flairé le bon filon, sont aussi, pour la plupart étrangers ! Il paraît (à vérifier) que même la mafia italienne a investi dans le domaine, en Allemagne, pour blanchir de l'argent sale !

Je crois avoir apporté suffisamment d'éléments, qui montrent que la politique énergétique choisie par le Gouvernement, à travers la "transition énergétique", pour faire plaisir aux "arrivistes" Verts nous conduit à une catastrophe économique...

SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Je te connais Canard... tu ne vas pas manquer de m'objecter que, quels que soient les arguments économiques, la Sécurité n'a pas de prix... et tu auras raison ! Mais il faut pousser un peu plus loin l'analyse. En tous domaines,

le risque pris se mesure en multipliant les conséquences potentielles d'un accident par sa probabilité d'occurrence. Pour ce qui concerne les conséquences d'un accident, nous les connaissons à travers Tchernobyl et Fukushima ou tout au moins nous en avons une idée ! Je rappelle, tout de même qu'à Hiroshima et Nagasaki, la vie est aujourd'hui, 70 ans après, tout à fait normale. Quant à la probabilité, il est nécessaire de la réduire au maximum par la qualité de la construction, de l'exploitation, de la maintenance et... du contrôle. Pour avoir exercé les fonctions d'Inspecteur en Sécurité Nucléaire, je crois pouvoir affirmer que notre ASN est la meilleure au monde, de par son indépendance, sa compétence, sa rigueur et sa neutralité... Ce n'était pas le cas au Japon... et encore moins à Tchernobyl, où elle était inexistante.

Dans ton journal, cher Canard, tu fais référence à St Laurent des Eaux où une partie du cœur a fondu... Oui, c'est vrai... mais quelles conséquences pour l'environnement ? À ma connaissance, quasiment aucune... et c'est cela qui est important ! Là où tu dis la vérité, c'est lorsque tu dis que nos réacteurs graphite gaz présentaient le même défaut que Tchernobyl : l'absence d'enceinte de confinement... Mais ce qui est rassurant c'est que la France, a immédiatement pris la décision d'arrêter ses réacteurs graphite gaz après Tchernobyl : Bugey 1, Chinon 2 et 3, St Laurent 1 et 2... Et dans les deux ans, ils étaient tous à l'arrêt... À noter que cette technologie avait été voulue par De Gaulle pour ne pas copier les Américains... et leurs réacteurs à eau légère ! Tu nous parles aussi, à juste titre, des fusions du cœur à TMI et à Fukushima... Encore exact, mais il ne faut pas faire d'amalgame... Fukushima est un réacteur à EAU BOUILLANTE avec une enceinte de confinement légère qui n'a pas résisté aux explosions d'Hydrogène (pourtant quelque temps auparavant Areva leur avait proposé des recombineurs d'Hydrogène que TEPCO a refusés, les jugeant trop chers. Tous nos réacteurs Français en sont pourvus). Quant à TMI, l'accident confirme, en grandeur réelle, que le cœur d'un réacteur à EAU PRESSURISÉE peut fondre presque entièrement SANS conséquence pour l'environnement ! Pourquoi ? Parce que l'enceinte de confinement a tenu... Au passage, je t'informe que les enceintes de l'EPR sont encore plus résistantes que celles de TMI. Ce type de réacteur est le plus répandu au monde, et en France nous n'avons que ceux-là ! Sachant qu'une probabilité n'est jamais nulle, le fait que JAMAIS il n'y a eu d'accident AVEC des rejets radioactifs sur un réacteur à EAU PRESSURISÉE du type de ceux que nous avons en France, et qui est le plus répandu au monde, est plutôt rassurant pour notre pays !

CONCLUSION

Mon cher Canard, j'ignore si je t'ai convaincu, mais j'espère au moins t'avoir fait réfléchir... Je te demande simplement lorsque tu t'empares d'un sujet, d'essayer de le traiter à charge ET à décharge... comme tu m'y avais habitué ! Je ne peux pas terminer sans te faire deux remarques : le "lobby

Nucléaire" si cher aux Verts n'existe pas ! Un lobby est, en général, là pour défendre des intérêts privés... et le CEA est 100 % public et AREVA et EDF sont à 85 % publics ! Alors que le "*lobby privé renouvelable*" est une réalité. Il est même soutenu par les Verts.

Le Professeur de Médecine Nucléaire Jean ARTUS du CHU de Montpellier, sommité internationale, qui n'a aucun lien, ni intérêt dans l'énergie nucléaire, écrivait, il y a quelque temps dans les journaux régionaux : "les écologistes mentent en matière de Nucléaire" ou encore "le Nucléaire est l'avenir de notre pays" ! Ne l'oublie pas, cher Canard quand tu parles de Nucléaire... Avec toute ma sympathie... et peut-être, à nouveau, mes 1,20 euro hebdomadaires !

Un lecteur (un peu) averti.

Jean ABRAS

PS : En 2013, la CSPE a été augmentée et portée à 12 % pour un montant de 5,1 milliards d'euros.

Commentaires

Voilà certes un texte interpellant, même rassurant, mais qui alimente notre perplexité. C'est sans doute vrai que les centrales nucléaires occidentales sont plus sûres que les centrales soviétiques en exploitation dans l'Europe de l'Est... Mais... tout à coup la photo du cowboy Marlboro nous revient en mémoire et avec lui les "études" rassurantes publiées par des scientifiques au sujet de l'innocuité du tabac sur la santé humaine. On sait depuis lors que le cowboy est décédé d'un cancer des poumons et que ces fameuses "études" étaient financées par les fabricants de cigarettes.

On sait aussi depuis peu que des incidents fréquents de niveau 1 se produisent dans les centrales belges, en particulier à Tihange et que ceux-ci sont, en partie, dus à la routine qui s'est installée parmi certains membres du personnel qui négligent les règles de sécurité. Cela est tellement vrai que l'AFSN a obligé Electrabel à écarter des responsables de la sécurité à Tihange et à organiser des sessions de formation à la sécurité pour tout le personnel. Cela prouve que même si le matériel est fiable, sûr, il est à la merci d'une défaillance humaine : erreur, distraction ou désinvolture dues à la routine. Comme à Tchernobyl où une manipulation malheureuse a engendré la catastrophe terrible que nous connaissons.

C'est donc bien là que le bât blesse ! Une petite erreur humaine peut provoquer un cataclysme dont les effets perdurent pendant des siècles. Le principe de précaution doit l'emporter sur les considérations pragmatiques qu'expose l'auteur de cette lettre au "Canard enchaîné". Enfin, ne perdons pas de vue que l'uranium, lui aussi, s'épuisera, tout comme les énergies fossiles ! Certes, les contingences pratiques, matérielles ne nous permettent pas de rompre avec le nucléaire du jour au lendemain, mais il importe de développer autant que possible et aussi vite que possible les moyens de production énergétiques renouvelables. ■

Nature

La chasse...

La Ligue Royale pour la Protection des Oiseaux

"Nous rejetons à la Ligue, la chasse démesurée devenue activité de loisirs et lieu de rendez-vous mondain dans le but d'abattre un maximum d'animaux. Sur le plan éthique, nous condamnons cette chasse pratiquée sans connaissance du terrain par ceux qui viennent de loin et uniquement pour tirer. Nous blâmons les "chasseurs" qui nourrissent artificiellement leurs victimes avant de les tuer en nombre, ceux qui prétendent réguler la faune en tuant d'abord les prédateurs et qui prélèvent sans respecter les équilibres naturels des écosystèmes, ceux qui relâchent des animaux pratiquement domestiqués pour les tirer quelques jours plus tard."

Emmanuel Verhegghen, Administrateur de la L.R.P.O.

Ce texte nous rappelle la situation qui existe à Petit-Avin où des milliers de faisans et de canards, bien peu farouches, déambulent paisiblement sur le domaine du château de Hoyoux, futures victimes de carnages automnaux.

et le philosophe Michel Onfray

"Jamais un chasseur, qui fait partie de la même famille que l'amateur de tauromachie, ne dit prendre du plaisir à tuer quand, de

fait, il prend du plaisir à tuer ; qu'il prend plaisir à faire couler le sang quand, de fait, il fait couler le sang ; qu'il prend du plaisir à arrêter la vie d'un animal quand, de fait, il arrête la vie d'un animal ; qu'il prend du plaisir en jouissant du pouvoir d'enlever la vie quand, de fait, il prend plaisir à enlever la vie. La dénégation fait la loi chez celui qui jouit de la mort infligée, c'est être déjà partiellement mort, faire parler en soi la part déjà corrompue.

S'il faut l'en croire, et ses pauvres éléments de langage sont toujours les mêmes, le chasseur tue parce qu'il aime les animaux ; il ravage la nature parce qu'il aime la nature ; il ajuste le tir dans le cœur du sanglier (s'il peut) par amour du sanglier ; il abat le cerf, majestueux et hiératique, par amour du cervidé ; il explose les petits oiseaux toujours par amour des passereaux, si jolis dans son assiette, dévorés avec leur tête, sous une serviette ; il massacre une biche après avoir vu les pleurs dans son, œil, par affection pour la petite bête qui gît dans son sang ; il tue ce qu'il aime, il n'aime que ce qu'il tue, ce qui renseigne sur sa façon d'aimer."

Extrait de son dernier livre "Cosmos" 18 mars 2015,
Publié dans "L'Homme et l'Oiseau" 2015

Vie de l'Association

Visite du château de Franchimont

C'est notre ami André Jaminon qui nous avait transmis l'invitation lancée par le "Cercle de recherches archéologiques Hesbaye Condroz". Ce dernier avait fait appel au professeur d'histoire de l'ULg, M. Upsomer, pour nous servir de guide dans la visite des ruines du château de Franchimont. La visite dura trois heures, émaillée d'un véritable cours d'histoire de la Principauté de Liège.

Si les informations furent enthousiastes et enrichissantes, la température, hélas, fut peu propice. Le petit groupe de membres du PPNa termina l'après-midi dans un café de Theux, heureux de se réchauffer - physiquement - en buvant un café (ou oxo) bien chaud.



Balade pédestre d'hiver

Quand :

le **dimanche 31 janvier 2016** à 14 h.

Lieu : Modave (nouvel itinéraire).

Longueur : environ 8 km.

Rendez-vous : à 14 h, place Ovide Musin à Nandrin, en face de la pharmacie "Lion".

Départ en voiture vers Modave.

Public cible : ouvert à tous.

PS : en cas de fortes pluies, la balade sera reportée à une date ultérieure



Invitation de la fondation Christian Blavier

Madame Marie Blavier lance une invitation aux associations communales.

Elle nous invite à :

- (re)découvrir le musée communal de la Vie Rurale Condruse
- rencontrer des animateurs qui développeront les sujets suivants (au choix)
 1. Le Condroz liégeois - L'agriculture
 2. La cuisine - Les métiers d'autrefois
 3. Ovide Musin, grand violoniste - L'école d'autrefois
- de participer à des échanges de vue constructifs



Le C.A. du PPNa a retenu la date (proposée) du

samedi 30 avril 2016

à 14 h 00 pour soutenir cette initiative en étant le plus nombreux possible.

Nous lançons donc, à notre tour, un appel à nos membres qui seraient intéressés par cette organisation culturelle communale. ***Madame Blavier souhaite, si possible, une confirmation de participation avant la fin d'année.***

Inscription par e-mail : info@ppna.be



Un peu de wallon auprès des jeunes

Une Verviétoise de 30 ans a lancé en juillet dernier une collection de badges et magnets comportant des expressions wallonnes très bien connues et... utilisées même par des personnes ne parlant pas le wallon. Ses créations rencontrent un vif succès... inattendu, même auprès des jeunes. Quelques exemples : "Grosse biësse", "Barakî", "Pus vî, pus sot" ou encore (envoyé à Paul Magnette) "Magne èt tês'-tu" (mange et tais-toi).

Déjeuner Oxfam

Invités par nos amis Marie-Louise et Etienne Gérard, une dizaine de membres du PPNa ont participé au déjeuner Oxfam organisé dans la salle communale de Saint-Séverin le dimanche 11 octobre. En plus de l'objectif philanthropique, ce déjeuner mettait à l'honneur des producteurs locaux de produits de l'agriculture biologique. Ce fut une agréable occasion de se retrouver, une fois de plus, dans une ambiance amicale. ■

Vie de l'Association

Balade de Modave, 8 novembre 2015

C'est sous la direction de notre ami Régis Hubin qu'une quinzaine de membres du PPNa et sympathisants ont parcouru 8,5 km sur le territoire du village condrusien de Modave. L'itinéraire, préparé minutieusement par notre guide fut unanimement apprécié. Il emprunta notamment une partie spectaculaire de l'ancienne voie du vicinal Huy-Ciney, aménagée en Ravel fort agréable.

Alors qu'à l'entame de la balade, le ciel était tristement couvert, il se dégagea rapidement, permettant aux baladeurs de bénéficier d'un soleil radieux qui magnifia les splendides couleurs des frondaisons automnales.

En cours de balade, nous pûmes admirer la maîtrise parfaite d'un propriétaire de petit avion qui profita de notre présence pour démontrer son art en faisant effectuer à son avion plusieurs figures parfois téméraires. Le groupe termina l'après-midi en "baratinant" devant un verre convivial dans un bistrot, ma foi, fort typique, appelé "Le Baratin".

Bref, ce fut un dimanche plaisant qui ravit tous les participants.



Photo de notre ami Henri Etienne

